



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mars 2001
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4297e séance du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège, à New York,
le vendredi 16 mars 2001, à 16 heures**

À sa 4297e séance, tenue à huis clos le 16 mars 2001, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Burundi ».

Avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité le représentant du Burundi, sur sa demande, à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et le représentant du Burundi ont eu une discussion constructive.